

2013/5148 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2013-2015 entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL), 16 quai Sarail à Lyon 6e (Direction du Développement Territorial) (BMO du 07/01/2013, p. 0020)

Rapporteur : Mme FAURIE GAUTHIER Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce rapport qui a reçu un avis favorable de la Commission, a pour objet la signature d'une convention cadre avec l'Association des Maisons Médicales de garde et le versement annuel d'une subvention à hauteur de 70.000 € de la Ville pour leur fonctionnement général.

M. DELACROIX Pierre : Monsieur le Maire et chers Collègues, avec ce dossier, vous nous demandez d'approuver la convention entre la Ville de Lyon et l'Association des Maisons Médicales de Garde de Lyon.

Cette Association, créée en 2003 par des médecins généralistes de la Ville, a permis depuis cette date, d'organiser harmonieusement et efficacement, les gardes de nuits et fériés, dans le cadre de la permanence des soins.

Bien entendu, nous soutenons ce dispositif, et j'en profite pour saluer et rendre hommage à mes confrères généralistes.

La médecine aujourd'hui est en pleine mutation. La charge de travail des médecins en général, et tout particulièrement des généralistes, est devenue très importante, puisqu'entre les soins, qui sont leur première vocation, et les tâches administratives, 52 à 60 heures par semaine sont nécessaires. On est bien loin des 35 heures !

Ceci explique en partie le « burn out » de certains, et vous le savez, Monsieur le Maire, il y a eu malheureusement plusieurs suicides ces dernières années à Lyon.

Les jeunes médecins ne veulent plus aujourd'hui sacrifier leur vie privée, leur vie familiale, pour ce métier, qui finalement n'est plus un sacerdoce.

Devant ces chiffres, on comprend que les médecins généralistes ne puissent plus assurer le suivi à toute heure de leurs patients.

Ces Maisons de Garde répondent donc notamment à un double objectif. Tout d'abord, assurer une permanence de soins de qualité, la nuit et les jours fériés, répondant aux attentes des Lyonnais, puisque ce sont des milliers de personnes qui ont bénéficié de ces gardes, 3.000 en 2011.

La douleur, l'inquiétude, le stress, qu'entraîne la maladie, sont particulièrement exacerbés à la tombée de la nuit. Savoir qu'une structure médicale existe est déjà un grand soulagement.

Par ailleurs, ces Maisons ont aussi un rôle éducatif, puisqu'elles ont induit un changement de comportement chez les patients, évitant ainsi l'engorgement des services hospitaliers, qu'ils soient publics ou privés.

Enfin, pour les médecins généralistes, outre avoir une structure de qualité, cette organisation de la garde médicale, leur permet de récupérer sereinement de leur activité journalière.

Pour toutes ces raisons, ces Maisons de Garde sont devenues indispensables dans le cadre de l'organisation de la permanence des soins que nous devons aux Lyonnais.

Les jeunes médecins, dont beaucoup sont démotivés, trouveront dans cette politique, un encouragement à s'installer dans notre Ville, car si nous ne sommes pas encore touchés par la désertification médicale, certains quartiers commencent à manquer de praticiens, comme nous l'avons évoqué récemment avec le Maire du 8^e arrondissement.

Un manque de soutien de ce dossier, pourrait mettre en difficulté ces Maisons, ce qui ne serait pas en cohérence dans notre ville, avec sa tradition médicale et la qualité de la médecine, véritable pôle d'excellence. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais laisser Madame Perraud intervenir. Mais si vous le voulez bien, vous rendiez hommage à vos confrères, je vais rendre hommage à Mme Guillaume, parce que c'est avec elle qu'on a créé sur la Ville de Lyon, les maisons médicales de garde.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, mon intervention est faite au nom des Groupes Communiste et GAEC.

Nous nous réjouissons du renouvellement de la convention allouée à l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale lyonnaises qui régit les quatre maisons médicales de garde de Lyon, convention associée à l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 70 000 euros. Si nous pensions que la

fréquentation de ces structures allait se stabiliser, nous nous trompons. Elle ne cesse d'augmenter et c'est tant mieux.

Sur le plan national, ce sont 200 000 personnes qui les ont fréquentées depuis leur création dont 3 000 en 2011 à Lyon. L'objectif principal qui était d'éviter les longues files d'attentes dans les hôpitaux pour la « bobologie » est réussi. En effet, il ne s'agissait pas de mettre des structures en compétition, mais bien de désengorger les urgences et grâce, notamment, à la participation financière de la Ville de Lyon et à la mobilisation des généralistes, elles fonctionnent parfaitement et sont très appréciées par la population.

Mais puisque l'on parle santé, je profite de ce dossier pour évoquer la fermeture des agences de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Pour l'Ouest lyonnais, elle a décidé de les regrouper sur un seul site, rue Laure Diebold dans le 9^e arrondissement. Sont concernées les agences de Lyon 5^e, sise avenue Barthélémy Buyer dans des locaux de la SACVL, obtenus comme ceux de la Maison Médicale de Garde grâce à Mme Pesson, Maire du 5^e arrondissement, de Tassin, Caluire, la Croix-Rousse et la Duchère. L'éloignement du nouveau bâtiment fait que certains devront utiliser pas moins de trois transports en commun différents pour s'y rendre. Un très grand nombre d'usagers vont fréquenter ce bâtiment et on peut donc sans peine imaginer les temps d'attente et la fatigue en résultant pour les populations fragiles et âgées.

Si nous sommes tous d'accord pour faire baisser le déficit de l'assurance maladie, dans ces moments de crise difficiles pour certains de nos concitoyens malades et en grande précarité, l'éloignement d'un des services publics de proximité essentiels tombe mal et crée chez eux inquiétude et interrogation, également partagées par les personnels. Ce nouveau bâtiment doit ouvrir au cours de cette année.

Alors, nous espérons avec cette nouvelle organisation, une réelle amélioration dans le fonctionnement de cet établissement afin, notamment, que le règlement des remboursements très en retard, actuellement, soit grandement amélioré par un personnel qualifié, en nombre suffisant, que l'application informatique soit performante afin de ne plus connaître de fermetures intempestives, comme la semaine dernière, de guichets à cause de bug à répétition, et que l'accueil téléphonique absolument ésotérique, dénoncé par les usagers et relevant véritablement du parcours du combattant, soit complètement revu.

Nous serons pour les Groupes Communiste et GAEC attentifs aux conséquences du changement de ce service public, service public auquel nous sommes très attachés et dont nos concitoyens très soucieux de leur quotidien, surtout dans ces périodes difficiles, attendent un meilleur fonctionnement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?
Elles sont adoptées
(Adopté)